

Instructeur en droit des sols

Référence RDVemploiublic.fr: **OF37-2021-01-201840**

mise en ligne le

Employeur

MAIRIE DE FONDETTES

Commune, FONDETTES, Indre-et-Loire (37)



Site web: <http://www.fondettes.fr>

Service

Direction des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain

Grade(s)

Technicien
Rédacteur
Adjoint administratif principal de 1e classe

Famille de métiers

Urbanisme et aménagement

Missions

Placé(e) sous l'autorité du Directeur Adjoint de la Direction des Services Techniques et de l'Aménagement Urbain, vous serez chargé(e) de :

Instruction des autorisations d'occupation du sol : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme.

Présentation des dossiers aux élus, rédaction des correspondances liées aux dossiers traités, récolement, entretien avec les administrés, les constructeurs, les architectes, participation aux réunions avec les Architectes des Bâtiments de France.

Au besoin déplacement sur site.

Instruction des autorisations au titre des ERP, des autorisations d'urbanisme commercial.

Assister le Directeur dans la gestion des dossiers de contentieux et dans l'évolution du PLU, suivi des taxes, renfort ponctuel à l'accueil du service, réponses aux demandes des notaires.

Profil du candidat

Formation juridique indispensable et connaissance du droit de l'urbanisme et de la construction exigées
Grande rigueur et sens de l'organisation
Maîtrise des outils et des logiciels bureautiques et informatiques, tableur, plan, consultation du SIG, etc.
Avoir le sens de l'accueil, du service public et de la pédagogie

Permis B

Obligatoire

Poste à pourvoir le

15/02/2021

Type d'emploi

Emploi Permanent

Temps de travail

Temps complet

i Envoyer CV, photo et lettre de motivation avec copies du dernier arrêté de situation administrative ainsi que les trois dernières feuilles d'entretien professionnel

Monsieur le Maire
35 Rue Eugène Gouin
CS 60018
37230 FONDETTES
Tel. 02.47.88.11.46.

ou par mail à mairie@fondettes.fr